

Projet de délibération du 23 novembre 2011 de MM. Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Grégoire Carasso, Mmes Nicole Valiquier Grecuccio et Vera Figurek: «Examen général du règlement du Conseil municipal».

(renvoyé à la commission du règlement par le Conseil municipal
lors de la séance du 17 janvier 2012)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de cinq de ses membres,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal donne mandat à sa commission du règlement de procéder à un examen général de celui-ci et de proposer au plénum les modifications nécessaires afin de garantir à la fois un maximum de liberté d'expression et de proposition des membres du Conseil municipal, un maximum de transparence dans le travail des commissions et un maximum d'efficacité du processus de décision en séances plénières.